

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ENQUÊTE DE QUESNAY

Il faut vraiment plaindre M. Quesnay de Beaurepaire. Il a publié son enquête, qui est bien, écrit le *Petit Bleu*, le monument le plus enfantin, le plus mesquin, le plus insignifiant. Pour un magistrat qui a l'habitude de se documenter ou qui est du moins réputé pour se documenter, il nous a offert une collection très fournie de commérages anonymes. Et encore ne sait-on pas si, parmi ses correspondants, il n'y a pas des mystificateurs, car M. Quesnay de Beaurepaire a une âme naïve, ouverte à toutes les confidences de ceux qui exploitent sa simplicité avec une cruelle persévérance.

M. le colonel Jouaust, qui a été si vertement attaqué par ce défenseur ardent de l'armée, trouve une justification éclatante de sa conduite; il a fait preuve de bon sens et de clairvoyance, et il a rendu à M. Quesnay de Beaurepaire un service éminent en ne le laissant pas s'enfermer. Le soldat a donné une leçon juridique au magistrat. L'aventure est piquante; mais M<sup>e</sup> Demange et M<sup>e</sup> Labori devront à l'ancien président de chambre une compensation en l'appelant comme témoin et en lui fournissant l'occasion d'apporter sa dénonciation à visage découvert, sans s'abriter derrière des récits puérils ou des potins ridicules de témoins anonymes.

Il y a quelques jours, M. Quesnay de Beaurepaire n'hésitait pas à déclarer que le président du conseil de guerre l'avait éconduit par ordre, donnant ainsi un témoignage éclatant de son respect pour l'armée. Ce sont bien là les mêmes hommes, qui insultent leurs adversaires soupçonnés d'attaquer l'armée et qui ne s'embarrassent guère pour infliger un démenti à leurs belles protestations en malmenant les officiers qui ne consentent pas à devenir les instruments serviles de leurs rancunes et de leurs passions.

M. Déroulède, M. Copée, M. J. Lemaître, qui comptaient beaucoup sur les révélations de M. de Beaurepaire, doivent être singulièrement déçus. Faire tant de bruit pour aboutir à un résultat si pitoyable, c'est traîner la cause qu'on prétend servir; c'est vraiment fâcheux.

## L'affaire Dreyfus

La défense se propose de citer M. Quesnay de Beaurepaire et de le mettre ainsi en mesure de divulguer, sous la foi du serment, à l'audience du conseil de guerre, les résultats de son enquête.

M<sup>e</sup> Demange et Labori ne se contenteront pas de citer l'ancien procureur général. Ils vont, par acte extrajudiciaire, lui faire sommation d'avoir à donner le nom des témoins visés dans son article, afin que la défense puisse les appeler au cours des débats.

### Les Accusations de M. Havet

M. L. Havet, écrit au *Figaro* que la seule personne mise en cause par une des précédentes lettres, comme ayant fait mettre Dreyfus au pain et à l'eau, est M. Deniel.

### Le service d'informations

M. Millerand a reçu M. Bergougnan, président du syndicat de la presse judiciaire. Il s'est entretenu avec lui des mesures prises par son administration en vue de la transmission par voies télégraphique et téléphonique du compte rendu des débats du procès de Rennes et de l'entente nécessaire qu'il importerait d'établir dans ce but entre tous les organes de la presse.

## A Rennes

Une bagarre s'est produite, entre dreyfusards et anti-dreyfusards, samedi soir, au cours de laquelle sept personnes ont été plus ou moins contusionnées par des coups de cannes; elles ont déposé des plaintes, ce matin.

### Lettre à M. de Galliffet

M. le lieutenant-colonel en retraite de Labarthe, vient d'adresser à M. de Galliffet une lettre ouverte dans laquelle il critique, en termes très vifs, la conduite du ministre de la guerre; il lui reproche notamment les mesures prises contre le général de Négrier.

## INFORMATIONS

### Elections départementales

**Dourgne (Tarn).** — Voici le résultat de l'élection au conseil général pour le canton de Dourgne :

Inscrits, 3,542; votants, 2,895; suffrages exprimés, 2,874

Ont obtenu : MM. Rancoules, républicain, 1,219 voix; de Barrau, républicain, 837; de Ginessi, réactionnaire, 815 — Ballottage.

**Castre.** — Voici le résultat complet de l'élection dans le canton de Vabre :

Inscrits 2,502; votants, 2,085; suffrages exprimés, 2,083.

M. Loup, républicain, 1,055 (élu); M. de Rouville, réactionnaire, 928.

### M. Loubet et les Grandes Manœuvres

Le président de la République ne suivra pas, cette année, les grandes manœuvres de la Loire, que dirigera le général de Giovannelli, mais il assistera à la revue qui clôturera ces manœuvres.

M. Loubet arrivera, la veille au soir, à proximité du terrain de la revue, terrain qui n'est pas encore désigné à l'heure actuelle; il assistera, le lendemain matin, à la revue et offrira, à midi, un grand déjeuner aux officiers, généraux, chefs de corps des troupes, ayant pris part aux manœuvres et aux officiers étrangers.

### La Conférence de la Paix

Clôture définitive. — Les signatures. — Discours d'adieu

L'acte final, les conventions et les déclarations ont été signés samedi matin. La convention d'arbitrage a été signée par seize Etats et les deux autres par quinze seulement.

Une dernière séance plénière a eu lieu à trois heures. M. de Staal a prononcé un discours d'adieu dans lequel il a dit :

« L'œuvre accomplie, dit-il, n'est pas aussi parfaite qu'elle était désirable, mais elle est sincère, pratique et sage; elle concilie les deux principes qui sont la base du droit des gens, celui de la souveraineté des Etats et celui de la solidarité internationale. »

« Elle affirme que dans les temps nouveaux les œuvres nées du besoin de la concorde doivent dominer. »

« La tâche de la conférence a été vraiment méritoire et belle. »

D'autres allocutions ont été prononcées par M. Munster, le baron d'Estournelles et M. de Beaufort, et M. de Staal déclare la conférence close.

Les délégués prennent alors congé les uns des autres en se donnant chaudes poignées de mains.

### Les obsèques du Tsarewitch

On mande de Saint-Petersbourg :  
Le commandant Legrand, venu pour dé-

poser la couronne offerte par le président Loubet sur le cercueil du Tsarewitch, a été reçu par l'empereur; il est reparti hier.

### Déroulède à Mende

MM. Déroulède, Millevoje et Marcel Habert se sont rendus à Mende avant-hier. Déroulède a fait une conférence.

Les députés nationalistes ont été acclamés par leurs amis et convenablement conspués par les républicains.

### Nécrologie

On annonce la mort, à Clamart, des suites d'une fièvre typhoïde, de M. Albert Menier, l'un des chefs, avec ses frères, de la maison de chocolaterie Menier. M. Albert Menier était également connu comme propriétaire d'une importante écurie de courses. Le défunt était âgé de quarante-un ans.

### Duel Max Régis-Laurens

On mande d'Alger :

Hier matin, à 10 heures, un duel a eu lieu, au vélodrome de Mustapha, entre MM. Max Régis et Laurens, directeur du journal le *Télégramme* d'Alger.

A la quatrième reprise, M. Laurens a été blessé légèrement au côté droit.

### M. du Paty de Clam

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam a été mis en liberté hier soir. Sa santé, en ces derniers temps très ébranlée, l'a obligé à peine rentré chez lui à prendre le lit. Son état inspirerait, dit-on, d'assez vives inquiétudes à son entourage.

## CHRONIQUE LOCALE

### Conseil départemental du Lot

Séance du 29 juillet 1899

Président, M. Favard, inspecteur d'Académie :

Étaient présents : MM. Mergier, directeur d'école normale; André, inspecteur primaire; Vidal et Linol, directeurs d'école; Mmes Escande, directrice d'école normale; Bonnet, directrice d'école; Bourget, directrice d'école supérieure.

Le Conseil a délibéré sur les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Bourses d'enseignement primaire supérieur, classement. Adopté.

2<sup>o</sup> Commune de St-Laurent-lès-Tours, secrétariat de mairie, M. Lacam, instituteur, est autorisé à remplir les fonctions de secrétaire de mairie.

3<sup>o</sup> Lalbenque, appropriation de l'école de garçons du chef-lieu, agrandissement de l'école de filles de St-Hilaire. Adopté.

4<sup>o</sup> Ussel, construction d'une école mixte. Adopté.

5<sup>o</sup> Boissières, réparations à l'école de filles. Adopté.

6<sup>o</sup> Thémimettes, construction d'une classe enfantine avec logement. Adopté.

7<sup>o</sup> Dispense d'âge pour le C. A. P., Mme Balagayrie, accordé.

8<sup>o</sup> Vœux relatifs à l'indemnité de résidence des instituteurs et à la suppression du pourcentage. adoptés.

### Ecole d'arts et métiers d'Aix

Dans la liste d'admissibilité aux épreuves orales nous trouvons le nom de M. Paul Carra. Ce candidat appartient au département du Lot.

### Récompenses

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, des médailles

et mentions honorables sont décernées aux instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles du département du Lot dont les noms suivent :

### Médailles d'argent

MM. Vidal, instituteur à Sabadel.  
Rougié, id. à Vire.  
Mme Laraye, directrice d'école à Figeac.

### Médailles de bronze

MM. Maurel, instituteur à Livernon.  
Vidieu, id. à St-Martin-Lab.  
Lacam, id. à Tauriac.  
Masbou, id. à Lunan.  
Jardel, id. à Reilhaguet.  
Mmes Charles, institutrice à Luzech.  
Lemoine, id. à Gramat.

### Mentions honorables

MM. Fargues, instituteur à St-Cernin.  
Brouel, id. aux Arques.  
Delvert, id. à Faycelles.  
Bos, id. à S<sup>te</sup>-Colombe.  
Bouyé, id. à Souillac.  
Mmes Vaysse, institutrice à Catus.  
Carrière, id. à Sousceyrac.  
Masbou, id. à Lunan.  
Mlles Tardieu, directrice à Cahors.  
Darnis, institutrice à Salviac.

### Société d'instruction élémentaire

Dans son assemblée générale du 16 juillet 1899, la société pour l'instruction élémentaire, fondée par Carnot, en 1815, a décerné les récompenses suivantes :

### Médaille de bronze

Mme Lemoine institutrice à Gramat.

### Mentions honorables exceptionnelles

MM. Andissac, pharmacien à Concois.  
Ausset, juge de paix à Cahors.  
Aymard, docteur à Limogne.  
Brun, percepteur à Cazals.  
Bousquet, vétérinaire à Concois.  
Baldy, ancien instituteur à Cazals.  
Couzy, aide des postes à Concois.  
Calmeilles, médecin à Cazals.  
Larraspen, cond. des Ponts et Chaussées à Cazals.  
Gilles, ancien instituteur à Boussac.  
Lacoste, médecin à Livernon.  
Roques, cond. des Ponts et Chaussées à Puy-l'Evêque.

### Mentions honorables

MM. Buffet, instituteur à Bédrier.  
Balagayrie, id. à Marcilhac.  
David, id. à Beauregard.  
Masbou, id. à Lunan.  
Monrigal, id. au Bouyssou.  
Auricoste, id. à Gourdon.  
Mmes Buffet institutrice à Bédrier.  
Laborde, id. à Figeac.  
Larraye, id. à Figeac.  
Masbou, id. à Lunan.  
Monrigal, id. au Bouyssou.

## CAHORS

### Nécrologie

Pour la seconde fois en quelques mois, M. Mazières, l'aimable adjoint au maire de Cahors, vient d'être cruellement frappé dans ses affections les plus chères.

Sa jeune fillette, âgée de 12 ans à peine, est décédée avant-hier d'une façon presque soudaine.

Nous prions M. Mazières et sa famille d'agréer, dans cette bien pénible circonstance, l'assurance de nos sympathiques condoléances et de croire que nous prenons une grande part à sa profonde douleur.

Puissent les témoignages nombreux de



principal du collège, MM. Viales, président du tribunal; Cambour, procureur de la République; Galtier et Marcenac, adjoints au maire de Figeac; Malrien et Mage, juges; Prady, juge suppléant; Astruc, capitaine de gendarmerie; Thon, inspecteur primaire; Delon, ingénieur des ponts et chaussées en retraite; Brivet, contrôleur des contributions directes; le conseil municipal; le personnel enseignant, etc.

L'harmonie les Artisans réunis et l'orphéon l'Union fraternelle prêtaient leur gracieux concours.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Bernère, professeur d'allemand.

**FOURMAGNAC.** — *Succès scolaires.* — Notre sympathique instituteur a obtenu, aux examens du certificat d'études des 26-27 courant les succès suivants :  
3 élèves présentés : 2 reçus.

Ce sont : MM<sup>elles</sup> Liauzun Isabelle, et Lapapie Marthe.

Nos félicitations au maître et aux élèves.

**CUZAC.** — *Emouvant sauvetage.* — Avant-hier dimanche, vers onze heures du matin, une vingtaine de personnes, venues des communes voisines se baignaient dans le Lot, non loin du pont de Bouillac. A un moment donné, l'une d'elles, M. Abraham, commis-voyageur de M. Bos, distillateur à Decazeville, disparut dans un gouffre. Pas un des baigneurs n'osait se porter à son secours. Mais un jeune homme de seize ans, Marcel Rigol, de Figeac, ouvrier des mines argentifères, qui se trouvait sur la berge, n'hésita pas. Il s'élança dans la rivière, et, au péril de sa vie, sauva le baigneur imprudent.

Ce jeune homme a déjà accompli plusieurs actes de courage. Il a été vivement félicité par tous les baigneurs, par ses maîtres, directeurs de l'usine et par la population de Bouillac tout entière.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Conseil d'arrondissement.* — Le conseil d'arrondissement de Gourdon s'est réuni lundi dernier à l'hôtel de la sous-préfecture pour tenir la première partie de sa session de 1899.

Etaient présents : MM. Baspeyras, Laplagne, Salamagne, Pons, Brugalières, Pebeyre.

M. le sous-préfet assiste à la séance et après avoir donné lecture du décret de convocation, a déclaré la session ouverte, et a invité l'assemblée à constituer son bureau.

M. Laplagne a été élu président, et M. Pons secrétaire.

*Contingents communaux, répartition des ressources vicinales.* — Après avoir pris connaissance des délibérations prises à ce sujet par les conseils municipaux, le conseil d'arrondissement est d'avis qu'il y a lieu d'adopter cette répartition et d'abandonner pour l'entretien des chemins ordinaires le produit des demi-journées de prestation

à toutes les communes de l'arrondissement, à l'exception de celles de St-Projet, Meyronne, Soucirac, Lanzac et Soulomès, qui en raison de leurs ressources ne peuvent pas bénéficier de cette mesure.

*Culture du tabac.* — Avis favorable est donné à des délibérations prises par les conseils municipaux de Milhac et de Rocamadour, demandant que ces communes soient autorisées à planter du tabac à partir de 1900.

*Fonds d'abonnement, compte d'emploi.* — Le conseil donne acte à M. le sous-préfet de la communication qu'il lui a faite du compte d'emploi de la partie des fonds d'abonnement affectés au traitement des employés de la sous-préfecture, et renouvelle le vœu par lui souvent exprimé que cette partie de fonds d'abonnement soit augmentée de 500 francs, ce qui mettra les employés de Gourdon sur le même pied que ceux de Figeac.

*Tabac.* — L'assemblée désigne M. Lasserre, l'un de ses membres, pour faire partie de la commission chargée de la répartition, pour 1900, des permis de culture dans l'arrondissement.

Sur la proposition de M. Baspeyras, le conseil renouvelle un vœu déjà émis pour la création d'une halte au lieu dit Pas-des-Mules et appelle l'attention du conseil général sur cette question.

Le conseil renouvelle le vœu que la commune de Rampoux soit autorisée à planter du tabac.

Sur la proposition de M. Salamagne, le conseil émet le vœu que le rachat des ponts de Carennac soit fait le plus tôt possible.

Sur la proposition de M. Brugalières, le conseil émet le vœu que les juges de paix puissent juger commercialement les affaires de 200 francs et au-dessous, actuellement jugées par les tribunaux de commerce.

*Bacs, cales.* — Le conseil émet le vœu que les cales d'abordage soient réparées, leur état actuel laissant beaucoup à désirer.

Le conseil émet enfin le vœu que l'annuaire départemental soit distribué à tous les conseillers.

*Infanticide.* — Ces jours derniers, la fille X... âgée de vingt-cinq ans, habitant avec ses parents le village de Roques, commune de Labastide-Murat, a accouché clandestinement et fait disparaître l'enfant.

La justice informée de ces faits, s'est transportée sur les lieux et M. le Procureur de la République a fait procéder à l'arrestation de la fille X..., qui a fait des aveux complets.

Malgré de nombreuses recherches, le cadavre de l'enfant n'a pu être retrouvé.

L'inculpée a été écrouée à la maison d'arrêt de Gourdon.

Sous peu nous donneront d'autres détails.

*Distribution de prix.* — Dimanche dernier, à 4 heures du soir, a eu lieu la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de la commune de Gourdon, sous la présidence de M. Théaux, sous-préfet.

Le préau de l'école des garçons où cette distribution a eu lieu était superbement décoré pour la circonstance de drapeaux, de

draperies et d'écussons aux couleurs nationales.

A l'arrivée du cortège, la musique a joué *la Marseillaise* et l'orphéon a chanté un morceau qui a été très applaudi.

Sur l'estrade d'honneur nous avons remarqué M. Baleste, adjoint, faisant fonctions de maire, et quelques membres du conseil municipal, MM. Saint James, président du tribunal civil; Jeannot, procureur de la République; Pons, conseiller d'arrondissement; Calmet de Santerre, receveur particulier des finances; Deymac, juge au tribunal civil; Dabernet de Bos, substitut du procureur de la République; Pauly, lieutenant de gendarmerie; Malaterre, receveur de l'enregistrement, etc., etc.

M. le sous-préfet a prononcé un éloquent discours qui a été très souvent applaudi par l'assistance tout entière.

Ensuite la distribution des prix a commencé coupée à plusieurs reprises par des morceaux exécutés soit par nos sociétés musicales, soit par les élèves, et enlevés avec beaucoup de brio. Cette fête a pris fin après quelques paroles de félicitations adressées aux maîtres par M. le sous-préfet, tant pour les succès obtenus pendant l'année que pour la bonne tenue des établissements scolaires.

Les bravos unanimes qui ont accueilli ces quelques mots témoignent de la confiance toujours croissante des familles pour l'enseignement laïque.

*Compatriote.* — Nous apprenons avec le plus vif plaisir, le brillant succès remporté les jours derniers par le jeune Pierre Guénard, reçu l'année dernière pour l'Institut commercial de la Seine, avec bourse du Conseil général, à la distribution des prix.

Qu'on en juge, il lui a été décerné, en effet :

- 1<sup>er</sup> prix de géographie commerciale.
- 1<sup>er</sup> — de commerce d'exportation.
- 1<sup>er</sup> — de calligraphie.
- 1<sup>er</sup> — d'allemand.
- 2<sup>e</sup> — d'anglais.
- 2<sup>e</sup> — de comptabilité.
- 2<sup>e</sup> — d'histoire.
- 2<sup>e</sup> — de récitation.
- 2<sup>e</sup> — de quinzaine.

Et enfin le prix d'excellence et 5 accessifs. Voilà un élève qui promet pour l'avenir. Nous le félicitons.

**LABASTIDE-MURAT.** — *Fêtes des 5, 6 et 7 août.* — A l'occasion de la fête patronale de Labastide-Murat, de grandes courses de vélocipèdes sont organisées pour le 6 août, à deux heures et demie du soir. Voici le programme :

Première course départementale, 4,000 mètres. 1<sup>er</sup> prix, 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 8 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 4 fr., offerts par les habitants.

Deuxième course arrondissementale, distance 4,000 mètres : 1<sup>er</sup> prix, revolver; 2<sup>e</sup> prix, lampe-colonne; 3<sup>e</sup> prix, réveil-matin; 4<sup>e</sup> prix, photographies; 5<sup>e</sup> prix, rasoir; 6<sup>e</sup> prix, bouteille liqueur.

Troisième course, grande internationale, engagement, 1 fr., distance 4,000 mètres :

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

L'explosion avait attiré Cervaise au haut de l'escalier. D'un geste, la sœur du lieutenant l'appela auprès d'elle. Le paysan continua en regardant la petite servante :

— Sacrédienn ! je vous dois une fière chandelle... Ce scélérat de braconnier m'aurait parfaitement envoyé *ad patres* sans votre présence d'esprit... Mais j'entends vous prouver de suite que vous n'avez pas eu affaire à un ingrat et que ma reconnaissance s'élève à la mesure du service...

Sa reconnaissance !...

La jeune femme sentit son cœur s'ouvrir à l'espérance, cet homme auquel elle venait de sauver la vie, n'hésiterait point à son tour à lui rendre le fils qu'elle pleurait et le repos après lequel ses forces épuisées soupiraient. Déjà, les actions de grâce montaient à ses lèvres émues...

Joseph Arnould prenait congé :

— Ainsi, c'est entendu ma chère demoiselle, je vais m'occuper de ce pas des démarches qui hâteront le bonheur de nos fiancés.

Il se dirigea vers la porte...

— Monsieur, balbutia Denise, vous ne m'avez pas répondu...

— Ah ! oui, au sujet de ce délai d'un mois. Il s'arrêta sur le seuil.

— Eh bien, ne voulant pas être en reste de bons procédés avec vous et désireux de vous témoigner ma gratitude pour la petite machinette de tout à l'heure, je vous accorde... quinze jours. Nous coupons la poire en deux, hein ? Par exemple, passé ce laps, il faudra être en règle et tenir vos promesses...

Il brossa son chapeau du coude, l'assura sur sa tête d'un coup sec, et sortant :

— Ou c'est moi qui tiendrai les miennes. Souvenez-vous-en. A l'avantage, et mes compliments au futur.

XIV

OU LE TERRAIN BRULE

Profitons de l'entracte qui sépare les deux scènes auxquelles vous venez d'assister, du dénouement de notre drame, pour établir brièvement la situation de chacun de nos différents personnages à l'approche de ce dénouement.

Constatons, tout d'abord, qu'à son retour au « Coq-en-Pâte », après la tentative de meurtre dont il avait failli devenir la victime, l'aîné des fils d'Agnès Chassard n'avait soufflé mot à personne de ce qui s'était passé

au pavillon du garde.

Il n'avait adressé aucun reproche à ses cadets, il ne leur avait manifesté aucune colère, aucune haine. Il s'était borné à leur déclarer que Denise Hattier avait réclamé de lui un délai de quinze jours pour se décider à faire un choix, et qu'il n'avait point jugé à propos de lui refuser ce délai.

Mais revenons à Joë qui paraissait connaître son Paris non seulement comme sa poche, mais encore comme celle d'autrui...

Marianne ne l'avait-elle pas surpris en train de lui escamoter son dé d'argent et ses ciseaux en lui dérochant un baiser ?

Voilà pourquoi, comme César, ce jeune étranger était venu, avait vu et avait vaincu là où tous les coqs de l'endroit avaient perdu leurs peines, leurs soins et leurs vacances,

Dependant aux premières ouvertures touchant un départ en commun Joë avait répondu sentencieusement à la Marianne :

— Ma biche, pour détourner de sa famille une demoiselle de votre poids et la transplanter maritalement dans le chef-lieu des délices, de la galette et du coco, faut de la « braise » en conséquence, sous peine de « caner la pègrène »

— De la « braise !... Caner la pègrène ?...

Hé ! oui : de la braise des picailions, de la douille, du poignon, quoi ! Des espèces sonnantes en patois. Caner la pègrène, crever la misère, gambiller devant le buffet, se creper le chignon de détresse de n'avoir rien à se mettre sous les quenottes : quand il n'y a

1<sup>er</sup> prix, 70 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 35 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 15 fr.

Quatrième course, honneur, obligatoire aux lauréats : Prix unique, 10 fr.

Ces courses sont autorisées par l'U. V. F.

**LABASTIDE-MURAT.** — *Incendie.* — Dimanche, pendant vêpres, une grange, 2 paires de bœufs et un certain nombre de brebis, avec une grosse gerbière, ont été la proie des flammes.

Les pertes sont considérables, mais il y a assurance.

**LÉOBARD.** — *Série d'accidents.* — La semaine dernière, M. Deviers Firmin, propriétaire aux Vitarelles de Léobard, avait confié son cheval attelé à une charrette à son fils, encore très jeune. Au cours du trajet, le véhicule versa, le cheval fut entraîné dans la chute et se cassa une jambe, on a été obligé d'abattre cet animal.

— Le lendemain M<sup>me</sup> veuve Delroc, aussi domiciliée au même lieu, allait chercher des fourrages avec son domestique. Ils conduisaient une charrette attelée d'un cheval.

Le cheval s'emballa, et M<sup>me</sup> veuve Delroc, ayant sauté de la charrette fut prise sous les roues et grièvement blessée aux reins. Elle est alitée.

**La Canicule**

La température très élevée qui règne en France donne un regain d'actualité aux conseils que dicte la prudence éclairée des médecins sur le régime indispensable aux constitutions un peu chancelantes. Ne voit-on pas, en effet, les plus robustes se plaindre, et avec raison, de l'excès de fatigue, de l'affaiblissement, qui ont pour cause le manque d'appétit, l'insuffisance de l'alimentation ! Que deviennent, pendant cette période difficile, les enfants délicats, les adolescents en croissance, les jeunes filles anémiées ? Livrés à leurs seules ressources, ils ont vite épuisé les forces de réserve, s'ils en possèdent ; les fonctions de nutrition sont en souffrance ; les matériaux nécessaires au fonctionnement normal des organes ne tardent pas à manquer ; leur développement s'arrête brusquement, et, ce qui est cent fois plus grave, ces jeunes constitutions sont ainsi désarmées d'avance contre les maladies aiguës, que nous avons tous à redouter et qui trouvent en elles une proie facile. Il appartient à la médication reconstituante de parer à ce danger très réel, que constatent d'une façon saisissante les chiffres des statistiques médicales. Et parmi les reconstituants, il en est un qui répond à toutes les conditions, à toutes les exigences. C'est la Moruine Souque préparée par M. Fallières, pharmacien à Libourne. Son efficacité, incontestée d'ailleurs, se réclame de milliers d'attestations — c'est le meilleur témoignage. Sa facilité d'administration, son goût très agréable, la mettent à la portée des estomacs les plus délicats et les plus difficiles — l'échantillon d'essai permet de s'en convaincre. La Moruine Souque n'est pas un excitant passager ; c'est un médicament d'épargne, dont la composition répond aux données scientifiques les mieux établies et dont l'usage a été consacré par les plus merveilleux résultats.

point de foin au râtelier, les chevaux se battent. Commentez-pérez-vous réussir à Pantruche (Paris) si vous ne savez dévider le jars et chinoiser jaspin (parler argot) qui est la façon de s'exprimer dans les salons des trois Consuls et de la meilleure société.

— De l'argent, j'en aurai, avait déclaré Marianne.

— Il en faut beaucoup, mon cœur.

— J'en aurai beaucoup.

— Et où le prendrez-vous, sans indiscretion ?

— Ma mère en a. Nous serons deux pour l'emporter.

(A suivre)

**BULLETIN FINANCIER**

La liquidation s'est effectuée dans des conditions très faciles, les reports ont été excessivement bon marché, sur nos rentes les positions ont été prorogées aux environs du pair, on a même coté en coulisse du déport ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Le 3 0/0 cote 100,50 et le 3 1/2 0/0 102,60.

La Banque de France se traite à 4020.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 614, le Crédit Foncier à 710, le Crédit Lyonnais à 959, la Société Générale à 599. La Banque spéciale des valeurs Industrielles se traite à 74.

Nos Chemins sont fermes : le Lyon à 1850, le Midi à 1320, le Nord à 2120 et l'Orléans à 1747.

Le Suez s'avance à 3572.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 61,50, l'Italien 92,60, le Portugais 24,50, le Russe 3 0/0 1891 91,05, le Turc D vaut 22,97, et la Banque Ottomane 570.

Sur le marché en Banque les actions de l'Epicycle ont des négociations à 125 et 127.

LES  
**MASQUES DE SUIE**

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

V

LA TABLE D'HÔTE

— Ah ça ! demanda-t-il avec une curiosité ironique, ah ça ! tous ces voyageurs que l'on rançonne ne prennent donc pas la précaution de s'armer ? Les conducteurs, les postillons de ces voitures que l'on arrête, ne garnissent donc pas de pistolets leurs poches et leurs fontes ? Et les paysans que l'on chauffe n'ont donc pas dans leur moulin un fusil, une fourche ou un fléau ?

— Pourquoi faire ? interrogea le médecin.

— Pour se défendre parbleu ! Tous ceux des convives qui étaient du pays protestèrent bruyamment :

— Les Masques de suie sont en nombre !  
— Allez donc vous frotter à une trentaine de démons mieux équipés qu'un régiment ! s'il vous plaît de vous faire hacher à coups

de sabre ou larder à coups de baïonnettes.

— Ainsi poursuivit l'officier, vous aimez mieux que ces coquins vous mettent à la broche ? A votre aise. Vous préférez souffrir à mourir je vous en fais mon compliment. Pour ma part, je ne crois pas MM. les Masques de suie plus invulnérables que les grenadiers de Wurmsers ou les mamelouks de Mourad-Bey, je voudrais me donner la satisfaction d'en écharper quelques-uns avant de cuire sur le gril, ou bien encore faire à certains d'entre eux telle marque grâce à laquelle la justice les reconnaîtrait pour le bourreau.

— Oh ! oh ! fit M. de Valleroy en souriant permettez moi de vous le dire, citoyen, avec toute la déférence que commande votre épaulette : les Masques de suie doivent apporter plus de logique dans leurs opérations. Croyez-vous qu'ils vous laissent vivre, pour les dévisager plus tard, après une semblable imprudence ?

— Eh ! monsieur, repartit brusquement l'officier, ce qu'il y a de plus imprudent en France c'est le courage.

— Bravo ! mon lieutenant, fit un paysan qui mangeait au bout d'une table. Aussi vrai que je m'appelle Pierrin de mon nom et que je viens d'acheter le moulin de Férottes je pense et j'agirais comme vous.

Puis promenant sur l'assistance un regard ou se lisait l'énergie de son caractère :

— Quelles viennent au moulin de Férottes, vos frimousses noires, continua le meunier. On les recevra à coup de fusil. Il y a là quatre gars qui n'ont pas froid aux yeux.

Sans compter votre serviteur, un vieux lapin de l'armée du Rhin... Et puis de bonnes murailles crénelées, de bons volets doublés de toile et un joli petit système de meurtrières... Une vrai redoute, quoi...

— Très bien, dit le marquis d'un ton singulier, il y aura bataille, siège, assaut...

Il éleva son verre :

— Je bois à la victoire.

— Le lieutenant l'imita :

— Moi aussi, je bois à la victoire des honnêtes gens.

— C'est cela, s'écria Pierrin, buvons à la République délivrée de toute cette canaille !

— De grâce, citoyen pas si haut ! supplia le médecin : vos effusions sont dangereuses.

Il n'y eut qu'une voix autour de la table :

— Sans doute, sans doute, vous voulez donc vous faire assassiner ?

— Les brigands ont une oreille partout.

— Si le propos leur était rapporté...

— Oui là, messieurs, reprit le lieutenant prétendriez-vous par hasard que les chauffeurs sont des espions jusque dans la société avec laquelle j'ai l'honneur de me trouver en ce moment !

— Hé ! citoyen, riposta le docteur, les chauffeurs se sont affiliés les mendiants, les marchands forains, les colporteurs, les couteliers ambulants, les vanniers de passage, toute une séquelle toujours au guet.

La rue est pleine de ces vermines, et si, par une croisée ouverte...

En ce moment, mademoiselle Gisquette, qui s'agitait derrière Christiane pour la ser-

vir, poussa un cri perçant.

— Là... là !... Voyez !... A la fenêtre ! Tout le monde se retourna.

La salle à manger de l'hôtel du Grand Monarque, alors du Peuple souverain, est située au rez-de-chaussée, et ses fenêtres donnent sur la rue. Or, dans la baie d'une de ces fenêtres, une tête étrange apparaissait. Une tête de femme au teint cuivré, coiffée de cheveux noirs crépus dont les ondes étaient éclairées de sequins d'or et de verroteries.

VI

ANCIENNES CONNAISSANCES

Tous les convives firent un mouvement. Surprise prononcée chez les uns, pointe d'inquiétude chez les autres. Christiane entreprit de rassurer la compagnie :

— Pardonnez à Gisquette, dit-elle. Cette étourdie ne reconnaît pas sans doute la marchande qui a étalé ses paniers devant l'hôtel, et à laquelle j'ai acheté ce matin, en descendant de voiture une corbeille en jonc de diverses couleurs.

— Vertuchoux ! ma nièce, fit Vaudrillan, qui, depuis le commencement du déjeuner, simulait toutes sortes de frayeurs puérides avec une perfection dont la jeune fille elle-même était dupe, vertuchoux ! ne venez-vous pas d'entendre le citoyen docteur ? Tous ces trains-pavés, tous ces batteurs de foires servent d'éclaireurs aux brigands.

(A suivre)

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**VALDIGUIÉ**

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour à prix réduits

Pour la Bourboule, le Mont-Dore Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

En outre, du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa

On délivre des billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Un train de plaisir pour une excursion dans la Corrèze, partira de Paris le jeudi 3 août à 3 h 30 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Masseret, Brive, St-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Ussel et Turenne.

Le retour à Paris aura lieu le 12 Août, à 8 h 25 du matin.

LRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR

(Timbre quittance de 0.10 non compris).

De Paris à Masseret, Brive, St-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> Cl. 34 fr. 3<sup>e</sup> Cl. 23 fr.

De Paris à Gimeil, Ussel et aux stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> Cl. 36 fr. 3<sup>e</sup> Cl. 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 2 août à 6 h. du soir.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'insérer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr. ; 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344 ; 2<sup>e</sup> classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Chateaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de

ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,03x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les **Samedis**  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

LE JOURNAL DU LOT  
EST EN VENTE  
à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI**, Cahors

Seulreprésentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS, s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.